

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

OBJET

DE LA

DELIBERATION

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18122024/08

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Approbation de l'octroi de la garantie d'emprunt de la commune pour le contrat de prêt n°166744 de la Caisse de Dépôts et de Consignation contracté par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour le financement de travaux de réhabilitation thermique de la Résidence Aristide Briand

NOMENCLATURE : 7.3.3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE 18 DECEMBRE, A DIX-NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, 12 décembre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoint, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, Mme BARBAUT, Mme DANWILY, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. LETTRON, M. HERTZ Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-cinq.

ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme SAUVEY
M. LEGENDRE par M. NICOLAS
Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme SPIERS
M. HAYAR par Mme NED
M. BOREL-MATHURIN par M. MELONE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

M. LACONIN
M. SIMONIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 29

Mme LEFEUVRE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 17,
M. BOREL-MATHURIN, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 22 et révoque son pouvoir
Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 26
M. BONAZZI, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 33
Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 33
M. HAYAR, absent à l'ouverture, arrive à 20 heures 48 et révoque son pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme DANWILY

Résultat du vote : Votants : 26 (M. DONATH, Mme SPIERS, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme BARBAUT, Mme DANWILY, Mme AWONO, Mme LE JEAN ne prennent pas part au débat et au vote.)
Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0

UNANIMITE

ENTENDU l'exposé de Madame Anne Sauvey, Maire-Adjointe déléguée à la Ville durable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1524-5, L 2252-1 et L 2252-2 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L 302-1 et suivants, L 312-2-1, L 411, L 431-4, R 431-1, L 441-1, R331-24, R 441-5 ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le budget communal ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat en date du 5 décembre 2024, autorisant son Président Directeur Général à signer auprès de la banque de la Caisse des dépôts et Consignations le contrat de prêt comportant 2 lignes de prêt, d'un montant total de 1.838.500 euros ;

VU le contrat de prêt n°166744 en annexe signé entre Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM locale, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Développement durable, Mobilité, Numérique/innovation, Sécurité en date du 2 décembre 2024 ;

CONSIDERANT que Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM locale, ci-après l'Emprunteur, a sollicité l'octroi de la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour le capital et l'intérêt de l'emprunt n° 166744 souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant global de 1.838.500 €, constitué de deux lignes de prêt, un prêt PAM, d'un montant de 790.000 €, d'une durée de 25 ans, au taux du livret A+0,6 %, et un prêt PAM Eco-Prêt, d'un montant de 1.048.500 €, d'une durée de 25 ans, au taux du livret A-0,25 %, pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique des 83 logements situés au 11 avenue Aristide Briand ;

CONSIDERANT que cette opération contribuera à l'amélioration des 83 logements sociaux de la Résidence Aristide Briand ; qu'elle porte sur des travaux d'isolation thermique des façades et ravalement, de réfection et d'isolation des couvertures en zinc, du remplacement des menuiseries extérieures et de la création d'un système de ventilation mécanique contrôlée ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE d'accorder la garantie de la commune de Bourg-la-Reine, à hauteur de 100 %, pour le remboursement du prêt n°166744, d'un montant global de un million huit cent trente-huit mille cinq cents (1.838.500) euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la banque de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de deux lignes de prêt :

- un prêt PAM, d'un montant de 790.000 €, d'une durée de 25 ans, au taux du livret A+0,6 %,
- un prêt PAM Eco-Prêt, d'un montant de 1.048.500 €, d'une durée de 25 ans, au taux du livret A-0,25 %.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : DIT QUE la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé réception de la banque de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Patrick DONATH